

APPEL À PROJETS BCIB – Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois

Jusqu'à

65%

de subvention

**BÉNÉFICIAIRES**

Entreprises de toutes tailles
(PME, ETI, GE) de la filière bois

**FORME DE L'AIDE**

Subvention

**INTENSITÉ DE L'AIDE**

De 30% à 65%
de taux de soutien

**PÉRIODE**

Jusqu'au 30 avril 2026

FINANCEURS**QUELS PROJETS ?**

Cet appel à projets, **réservé aux industriels de la filière bois**, s'inscrit dans le cadre du fonds chaleur de l'ADEME et a pour objectif de soutenir :

- ↳ Les projets de mise en place de **séchoirs** et **autres équipements de traitement thermique** en lien avec une **énergie thermique renouvelable** (biomasse, solaire thermique, géothermie, pompe à chaleur) et/ou de **récupération de chaleur fatale**.
- ↳ Les projets de **nouvelles installations de chaudières biomasse** (ou de renouvellement sous certaines conditions).

Les projets de séchoirs et autres équipements de traitement thermique doivent présenter un **investissement supérieur ou égal à 300 K€**.

Concernant les chaudières, la **production thermique devra être supérieure à 3 000 MWh/an** et correspondre aux besoins énergétiques du site, prioritairement pour le séchage.

La priorité sera donnée aux projets s'intégrant dans une démarche d'augmentation des capacités de séchage et/ou de substitution aux énergies fossiles.

Dans le cas d'une cogénération, la production d'électricité est plafonnée à la consommation du site et devra être autoconsommée ou vendue sur le marché libre.

Une cohérence globale des enjeux techniques, environnementaux et financiers est attendue, notamment à travers l'efficacité énergétique de l'installation.

QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises soutenues pourront bénéficier d'une **subvention** significative pouvant couvrir jusqu'à **65%** des dépenses éligibles.

Dans le cas d'un renouvellement d'installations biomasse existantes sans augmentation de la production thermique, le taux de soutien sera ramené à 30% sur la chaufferie.

Cette aide est cumulable avec d'éventuels Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

⚠ Les dossiers seront sélectionnés selon des critères stricts et feront l'objet d'une notation technique (plan d'approvisionnement, niveau d'augmentation des capacités de séchage, maturité), environnementale (efficacité énergétique, traitement des fumées) et économique (efficacité de l'aide publique).

La note finale déterminera le classement des projets et le soutien.

Acteur de référence du conseil en financements publics, ABF c'est :

23

Années
d'expérience

160

Collaborateurs
(docteurs, ingénieurs, ...)

15Mds€

De projets
financés depuis 2013

8

Bureaux
en France

ABF

tinexta
innovation
hub

in www.abfdecisions.fr

Pour nous contacter

02 47 60 93 40
contact@abfdecisions.fr